



PRÉFET
DE LA RÉGION
GRAND EST

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS



**Édition du 22 juin 2022
SGARE/PFRH/FIPHP**



**PRÉFET
DE LA RÉGION
GRAND EST**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

ÉDITION SPÉCIALE DU 22 JUIN 2022

PRÉFECTURE DE LA RÉGION GRAND EST

Arrêté préfectoral n°2022/313 du 20 juin 2022 portant modification de la composition du comité local du fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique (FIPHFP)



ARRÊTÉ PRÉFECTORAL N° 2022/ 313

portant modification de la composition du comité local du fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique (FIPHFP)

**LA PRÉFÈTE DE LA RÉGION GRAND EST
PRÉFÈTE DE LA ZONE DE DÉFENSE ET DE SÉCURITÉ EST
PRÉFÈTE DU BAS-RHIN
OFFICIER DE LA LÉGION D'HONNEUR
COMMANDEUR DE L'ORDRE NATIONAL DU MÉRITE
CHEVALIER DU MÉRITE AGRICOLE
CHEVALIER DES PALMES ACADÉMIQUES**

- VU la loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, notamment ses articles 36, 97, 98 et 101 ;
- VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;
- VU le décret n° 2006-501 du 3 mai 2006 relatif au fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique modifié par le décret n° 2016-783 du 10 juin 2016 ;
- VU le décret du 15 janvier 2020 portant nomination de Madame Josiane Chevalier, Préfète de la région Grand Est, Préfète de la zone de défense et de sécurité Est, Préfète du Bas-Rhin ;
- VU l'arrêté préfectoral n°2019-179 du 23 mai 2019 du préfet de la région Grand Est portant renouvellement de la composition du comité local du fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique

CONSIDÉRANT le résultat des consultations d'entreprises et les propositions formulées pour la nomination des membres ;

SUR PROPOSITION du Secrétaire Général pour les Affaires Régionales et Européennes ;

ARRÊTE :

ARTICLE 1^{ER}.

La composition du comité local du fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique de la région Grand Est est modifiée comme suit :

1. Au titre de la fonction publique de l'État :

- La Préfète de la région Grand Est, ou son représentant, qui en assure la présidence ;
- Monsieur le Recteur de la région Académique Grand Est, représenté par :
 - M. Laurent SEYER, titulaire désigné ;
 - Mme Karine MULLER, suppléante désignée ;
- Monsieur le Directeur Régional de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités représenté par :
 - Mme Roselyne BOURGEOIS, titulaire désignée ;
 - Mme Pascale BADINA, suppléante désignée ;
- Monsieur le Directeur Régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement représenté par :
 - Mme Myriam PICARD, titulaire désignée**
 - Mme Isabelle NAUDIN , suppléante désignée

2. Au titre de la fonction publique territoriale, sur proposition des représentants des employeurs siégeant au conseil supérieur de la fonction publique territoriale :

Titulaires	Suppléants
M. Patrice VALENTIN, Président du centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Marne	Mme Marilynne WEBER, Vice-présidente de Metz Métropole-Maire de Pouilly 57
Mme Martine CASTELLON, Conseillère Municipale, Illkirch-Graffenstaden	Mme Sonya CRISTENELLI-FRAIBOEUF, Maire de Woustviller, Vice-Présidente de la communauté d'agglomération Sarreguemines Confluences-CASC - 1ère Vice-Présidente du CDG67
Mme Michèle PILOT, Vice-présidente du Conseil départemental de la Meurthe-et-Moselle	Mme Catherine BOURSIER, Vice-présidente du Conseil départemental de la Meurthe-et-Moselle

3. Au titre des employeurs de la fonction publique hospitalière :

Titulaires	Suppléants
M. Jean SENGLER, CH Mulhouse	Mme Doris GILLIG, CH d'Erstein
Mme Sophie TRUCHET, CHRU de Nancy	M. Thierry GEBEL, CHRU de Nancy

4. Au titre des représentants des personnels, sur proposition des organisations syndicales représentatives au plan national :

Titulaires	Suppléants
M. Sébastien GUILLAUME, CFDT	Mme Alexandra SONTOT, CFDT
M. Emmanuel DUSSAUSSOIS, CFE CGC	Mme Valérie BOYE, CFE CGC
M. Vincent GEILLER, CFTC	Mme Sylvie DUSSAN, CFTC
M. Lionel POIROT, CGT	Mme Patricia PLATZ, CGT
Mme Nathalie GARCIA, FO	Mme Patricia HAENEL, FO
Mme Géraldine DELAYE, FSU	M Joël JACOB, FSU
M. Xavier CAILLE, Solidaires	M Guy MOLNAR, Solidaires
M. Claude BOLLEY, UNSA	M. Philippe HOELLINGER, UNSA
Mme Dominique MAILLARD, FA-FP	M. Pierre-Benoît ANDREOLETTI, FA-FP

5. Au titre des représentants d'associations ou d'organismes regroupant des personnes handicapées, sur proposition du conseil départemental consultatif des personnes handicapées du département du Bas-Rhin, siège du chef-lieu de la région Grand Est :

Titulaires	Suppléants
M. François GILLET, Association SIN-CLAIR	M. Stéphane DANVIN, Association SIN-CLAIR
Mme Gisèle LECLAIRE LIEBGOTT, Etablissement Public National Antoine Koeningswarter	Mme Nathalie SIEGRIST, CRP, Centre de Réadaptation professionnelle Jean Moulin de Metz
Mme Catherine GIRARD, CRP/CPO Centre de Rééducation Professionnelle et d'Orientation de Mulhouse	Mme Mireille SALVA, CRP/CPO Centre de Rééducation Professionnelle et d'Orientation de Mulhouse
Mme Bernadette MARCHAND, Association des Paralysés de France	Mme Isabelle SCHEUER, Association des Paralysés de France
M. Vincent DEVIN, Association pour l'insertion sociale et professionnelle des personnes handicapées	Mme Marie-Céline CARRAT, Association pour l'insertion sociale et professionnelle des personnes handicapées

6. Au titre des personnes qualifiées en raison de leurs compétences dans le domaine du handicap, assistent sans voix délibérative aux séances du comité :

- M. Sébastien DUTHILLEUL, Chef de service pédagogique, Centre de Réadaptation professionnelle de Metz ;
- Mme Marie-Laure JEANDOT, Directrice Régionale de l'Union Régionale des Associations de Parents d'Enfants Déficients Auditifs (URAPEDA) Grand Est ;

- M. Jean-Marc FERRETI, Chargé de formation au sein de la Structure d'Accompagnement de Reconversion Inter Administration ;
7. Assistent également aux séances du comité, sans voix délibérative :
- Le Directeur Régional des Finances Publiques de la région Grand Est, ou son représentant ;
 - La Déléguée Interrégionale Handicap de la Caisse des Dépôts et Consignations, représentant le gestionnaire administratif dans la région.

ARTICLE 2 : Les personnes nouvellement désignées par le présent arrêté sont nommées pour le restant du mandat en cours.

ARTICLE 3 : Les autres dispositions de l'arrêté préfectoral n°2019-179 du 23 mai 2019 restent inchangées.

ARTICLE 4 : L'arrêté préfectoral n°2022-140 du 17 mars 2022 est abrogé.

ARTICLE 5 : Le Secrétaire Général pour les Affaires Régionales et Européennes est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Grand Est.

Fait à Strasbourg, le **20 JUIN 2022**

La Préfète,
Pour la Préfète et par délégation
Le Secrétaire Général pour les Affaires
Régionales et Européennes



Blaise GOURTAY

Voies et délais de recours : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Strasbourg, dans le délai de deux mois à compter de sa publication et / ou notification. Ce recours peut être déposé sur le site www.telerecours.fr. Ce délai est prorogé si un recours administratif (gracieux ou hiérarchique) est introduit dans ce même délai de deux mois à compter de sa publication et ou notification.